

15ème législature

Question N° : 23381	De M. Grégory Besson-Moreau (La République en Marche - Aube)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et solidaire		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > animaux	Tête d'analyse > Déclassement espèces nuisibles - Département de l'Aube - Pie - Fouine	Analyse > Déclassement espèces nuisibles - Département de l'Aube - Pie - Fouine.
Question publiée au JO le : 08/10/2019 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Grégory Besson-Moreau alerte Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur le déclassement, dans l'Aube, de deux espèces dites nuisibles, la fouine et la pie bavarde. L'arrêté de classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts est paru au *Journal officiel* le 6 juillet 2019. Chasseur lui-même et disposant de solides connaissances sur ces sujets, M. le député a été étonné d'apprendre l'arrêt du piégeage de la fouine et de la pie dans le département. La fédération des chasseurs de l'Aube a établi un recours auprès de ses services. Il soutient pleinement leur démarche car ce recours est justifié au vu des indicateurs fournis. Il souhaite que la demande de la Fédération des chasseurs de l'Aube, qu'il soutient, soit étudiée avec un rendu favorable.